

DISCOURS DU SAINT-PÈRE

à la FAO à l'occasion
du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire

(Lundi 16 novembre 2009)

Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs,

1. J'ai accueilli avec grand plaisir l'invitation de Monsieur Jacques Diouf, Directeur général de la FAO, à prendre la parole au cours de la session d'ouverture de ce Sommet mondial sur la Sécurité alimentaire. Je le salue cordialement et je le remercie pour ses courtoises paroles de bienvenue. Je salue les Hautes Autorités présentes et tous les participants. En continuité avec mes vénérés prédécesseurs Paul VI et Jean-Paul II, je désire exprimer à nouveau mon estime pour l'*action de la FAO*, que l'Église catholique et le Saint-Siège suivent avec l'attention et l'intérêt que mérite l'engagement quotidien de tous ceux qui s'y impliquent. Grâce à votre travail généreux que résume la devise *Fiat Panis*, le développement de l'agriculture et la sécurité alimentaire demeurent parmi les objectifs prioritaires de l'action politique internationale. Je suis certain que cet esprit orientera les décisions du présent Sommet, tout comme celles qui seront adoptées dans le but commun de remporter dès que possible le combat contre la faim et la malnutrition dans le monde.

2. La Communauté internationale affronte au cours de ces dernières années une grave crise économique et financière. Les statistiques témoignent de la *croissance dramatique du nombre de ceux qui souffrent de la faim*, à laquelle concourent l'augmentation des prix des produits alimentaires, la

diminution des ressources économiques des populations plus pauvres, l'accès limité au marché et à la nourriture. Tout cela survient alors que se confirme le fait que la terre est en mesure de nourrir tous ses habitants. En effet, même si dans certaines régions des niveaux bas de production agricole persistent, parfois à cause du changement climatique, cette production est globalement suffisante pour satisfaire aussi bien la demande actuelle, que celle qui est prévisible dans le futur. Ces données indiquent l'absence d'une relation de cause à effet entre la croissance de la population et la faim, et cela est encore confirmé par la déplorable destruction de denrées alimentaires pour préserver certains profits. Dans l'Encyclique *Caritas in Veritate*, j'ai observé que « la faim ne dépend pas tant d'une carence de ressources matérielles, que d'une carence de ressources sociales, la plus importante d'entre elles étant de nature institutionnelle. Il manque en effet une organisation des institutions économiques qui soit aussi en mesure de bien garantir un accès régulier et adapté (...) à la nourriture et à l'eau, que de faire face aux nécessités liées aux besoins primaires et aux urgences des véritables crises alimentaires (...) ». Et j'ai ajouté : « Le problème de l'insécurité alimentaire doit être affronté dans une perspective à long terme, en éliminant les causes structurelles qui en sont à l'origine et en promouvant le développement agricole des pays les plus pauvres à travers des investissements en infrastructures rurales, en système d'irrigation, de transport, d'organisation des marchés, en formation et en diffusion des techniques

agricoles appropriées, c'est-à-dire susceptibles d'utiliser au mieux les ressources humaines, naturelles et socio-économiques les plus accessibles au niveau local, de façon à garantir aussi leur durabilité sur le long terme » (n. 27). Dans ce contexte, il est aussi nécessaire de contester le recours à certaines formes de subventions qui perturbent gravement le secteur agricole, ainsi que la persistance de modèles alimentaires orientés seulement vers la consommation et dépourvus de perspectives de plus grande envergure et, au-delà de tout, l'égoïsme qui permet à la spéculation de pénétrer même sur le marché des céréales, mettant la nourriture sur le même plan que toutes les autres marchandises.

3. La convocation elle-même de ce Sommet, témoigne, dans un certain sens, de la faiblesse des mécanismes actuels de la sécurité alimentaire et de la nécessité de les repenser. En effet, même si les Pays plus pauvres sont plus largement intégrés que par le passé dans l'économie mondiale, le fonctionnement des marchés internationaux les rend plus vulnérables et les contraint à recourir à l'aide des Institutions intergouvernementales, qui offrent, certes, une aide précieuse et indispensable. Cependant, la notion de *coopération* doit être cohérente avec le principe de *subsidiarité* : il est nécessaire d'engager « les communautés locales dans les choix et les décisions relatives à l'usage des terres cultivables » (*ibid.*), parce que le développement humain intégral requiert des choix responsables de la part de tous et demande une attitude

solidaire qui ne considère pas l'aide ou l'urgence comme une opportunité profitable pour qui met à disposition des ressources ou pour des groupes privilégiés qui se trouvent parmi les bénéficiaires. Face aux pays qui ont besoin d'aides externes, la Communauté internationale a le devoir de répondre avec les outils de la coopération, en se sentant coresponsable de leur développement, « par la solidarité de la présence, de l'accompagnement, de la formation et du respect » (*ibid.*, 47). Au sein de ce contexte de *responsabilité* se situe le droit de chaque pays à définir son propre modèle économique, prévoyant les modalités pour garantir sa propre liberté de choix et d'objectifs. Selon cette perspective, la coopération doit devenir un instrument efficace, libre de contraintes et d'intérêts qui peuvent absorber une partie non négligeable des ressources destinées au développement. Il est en outre important de souligner combien la voie de la solidarité pour le développement des pays pauvres peut constituer aussi une voie de solution de la crise globale actuelle. En effet, en soutenant ces nations par des plans de financement inspirés par la solidarité, pour qu'elles pourvoient elles-mêmes à la satisfaction de la demande de consommation et de développement qui leur est propre, non seulement on favorise en leur sein la croissance économique, mais cela peut avoir aussi des répercussions positives sur le développement humain intégral dans d'autres pays (cf. *ibid.*, 27).

4. Actuellement, subsiste encore un niveau inégal de développement *au sein et entre* les nations, qui entraîne, en de nombreuses régions du globe, des conditions de précarités, qui accentue le contraste entre pauvreté et richesse. Ce constat ne concerne plus seulement les mérites comparés des divers modèles économiques ; mais il concerne, d'abord et surtout, la perception même que l'on a d'un phénomène comme l'insécurité alimentaire : le risque existe concrètement que la faim soit considérée comme structurelle, comme partie intégrante de la réalité socio-politique des pays plus faibles, et fasse donc objet d'un découragement résigné, voire même de l'indifférence. Il n'en est pas ainsi, et il ne doit pas en être ainsi ! Pour combattre et vaincre la faim, il est essentiel de commencer par *redéfinir les concepts et les principes jusqu'ici appliqués dans les relations internationales*, de façon à répondre à la question : qu'est-ce qui peut orienter l'attention et la conduite des États - qui en découle - vers les besoins des plus démunis ? Il ne faut pas chercher une réponse dans le profil opérationnel de la coopération, mais dans les principes qui doivent l'inspirer. C'est seulement au nom de l'appartenance commune à la famille humaine universelle que l'on peut demander à chaque peuple et donc à chaque pays d'être solidaire, c'est-à-dire d'être disposé à assumer des responsabilités concrètes pour venir au-devant des besoins des autres, pour favoriser un vrai partage fondé sur l'amour.

5. Toutefois, même si *la solidarité animée par l'amour* dépasse la justice, parce qu'aimer c'est donner, offrir du 'mien' à l'autre, elle n'existe jamais sans *la justice*, qui pousse à donner à l'autre ce qui est 'sien' et qui lui revient en raison de son être et de son agir. Je ne peux pas, en effet, 'donner' à l'autre du 'mien', sans lui avoir donné tout d'abord ce qui lui revient selon la justice (cf. *ibid.*, 6). Si on vise l'élimination de la faim, l'action internationale est appelée non seulement à favoriser une croissance économique équilibrée et durable ainsi que la stabilité politique, mais aussi à rechercher de nouveaux paramètres – nécessairement *éthiques* et ensuite *juridiques* et *économiques* – capables d'inspirer un mode de coopération susceptible de construire une relation paritaire entre les pays qui se trouvent à un degré différent de développement. Outre le fait de combler l'écart existant, ceci pourrait favoriser la capacité de chaque peuple à se sentir protagoniste, confirmant ainsi que l'égalité fondamentale des différents peuples plonge ses racines dans l'origine commune de la famille humaine, source des principes de la « loi naturelle » appelés à inspirer les orientations et les choix d'ordre politique, juridique et économique de la vie internationale (cf. *ibid.*, 59). Saint Paul a des paroles éclairantes à cet égard : « Il ne s'agit pas - écrit-il - de vous mettre dans la gêne en soulageant les autres, il s'agit d'égalité. En cette occasion, ce que vous avez en trop compensera ce qu'ils ont en moins, pour qu'un jour ce qu'ils auront en trop compense ce que vous aurez en moins, et cela fera l'égalité, comme dit l'Écriture : « Celui qui en avait ramassé

beaucoup n'a rien eu de plus, et celui qui en avait ramassé peu n'a manqué de rien » (2 Co 8, 13-15).

6. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, pour lutter contre la faim en promouvant un développement humain intégral, il faut également comprendre les besoins du monde rural, et aussi éviter que la tendance à la diminution de l'apport des donateurs ne crée des incertitudes sur le financement des activités de coopération : le risque que le monde rural puisse être considéré, par manque de clairvoyance, comme une réalité secondaire doit être écarté. En même temps, l'accès au marché international des produits provenant des régions plus pauvres doit être favorisé, alors qu'aujourd'hui il est souvent relégué dans des espaces limités. Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de soustraire les règles du *commerce international* à la logique du profit pour lui-même, en les orientant en faveur de l'initiative économique des pays qui ont le plus besoin de développement et qui, disposant d'entrées plus importantes, pourront atteindre cette autosuffisance qui est le prélude à la sécurité alimentaire.

7. Il ne faut pas oublier non plus les droits fondamentaux de la personne parmi lesquels se détache *le droit à une alimentation suffisante, saine et nourrissante, ainsi qu'à l'eau* ; ceux-ci revêtent un rôle important à l'égard des autres droits, à commencer par le premier d'entre eux, le droit à la vie. Il faut donc que mûrisse « une conscience solidaire qui considère

l'alimentation et l'accès à l'eau comme droits universels de tous les êtres humains, sans distinction ni discrimination » (Caritas in Veritate, n.27). Si tout ce qui a été patiemment accompli au cours de ces années par la FAO a, d'un côté, favorisé l'élargissement des objectifs de ce droit par rapport à la seule garantie de satisfaire les besoins primaires de la personne, d'un autre côté cela a aussi mis en évidence la nécessité de sa juste réglementation.

8. Les méthodes de production alimentaire imposent également une analyse attentive du rapport entre le développement et *la sauvegarde de l'environnement*. Le désir de posséder et d'user de façon excessive et désordonnée les ressources de la planète est la cause première de toute dégradation environnementale. La préservation de l'environnement se présente donc comme un défi actuel pour garantir un développement harmonieux, respectueux du dessein créateur de Dieu et par conséquent en mesure de sauvegarder la planète (cf. *ibid.*, 48-51). Si l'humanité entière est appelée à être consciente de ses propres obligations vis-à-vis des générations à venir, il est également vrai que le devoir de protéger l'environnement en tant que bien collectif revient aux États et aux Organisations internationales. Dans cette perspective, il est indispensable d'approfondir les interactions entre la sécurité environnementale et le préoccupant phénomène des changements climatiques, en se *focalisant* sur le caractère central de la personne humaine et en particulier des populations plus vulnérables à ces deux

phénomènes. Des normes, des législations, des plans de développement et des investissements ne suffisent pas, il faut modifier les styles de vie personnels et collectifs, les habitudes de consommation et les véritables besoins ; mais, par-dessus tout, il est nécessaire d'être conscient du devoir moral de distinguer le bien du mal dans les actions humaines pour redécouvrir de cette façon le lien de communion qui unit la personne et la création.

9. Il est important de rappeler – je l'ai aussi observé dans l'Encyclique *Caritas in Veritate* – que « la dégradation de l'environnement est (...) étroitement liée à la culture qui façonne la communauté humaine : *quand 'l'écologie humaine' est respectée dans la société, l'écologie proprement dite en tire aussi avantage* ». C'est vrai : « le système écologique s'appuie sur le respect d'un projet qui concerne aussi bien la saine coexistence dans la société que le bon rapport avec la nature ». *«Le point déterminant est la tenue morale de la société dans son ensemble* ». C'est pourquoi, « les devoirs que nous avons vis-à-vis de l'environnement sont liés aux devoirs que nous avons envers la personne considérée en elle-même et dans sa relation aux autres. On ne peut exiger les uns et piétiner les autres. C'est là une grave antinomie de la mentalité et de la praxis actuelle qui avilit la personne, bouleverse l'environnement et détériore la société » (cf. *ibid.*, 51).

10. La faim est le signe le plus cruel et le plus concret de la pauvreté. Il n'est pas possible de continuer d'accepter l'opulence et le gaspillage quand le drame de la faim prend des dimensions toujours plus grandes. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'Église catholique prêtera toujours attention aux efforts pour vaincre la faim; elle soutiendra toujours, par la parole et par les actes, l'action solidaire - programmée, responsable et régulée - que toutes les composantes de la Communauté internationale seront appelées à entreprendre. L'Église ne prétend pas interférer dans les choix politiques. Respectueuse du savoir et des résultats des sciences, tout comme des choix déterminés par la raison quand ils sont éclairés de façon responsable par des valeurs authentiquement humaines, elle s'unit à l'effort pour éliminer la faim. C'est là le signe le plus immédiat et concret de la solidarité animée par la charité, signe qui ne laisse pas de place aux retards et aux compromis. Cette solidarité s'en remet à la technique, aux lois et aux institutions pour répondre aux aspirations des personnes, des communautés et de peuples entiers, mais elle ne doit pas exclure la dimension religieuse, qui recèle une puissante force spirituelle capable de servir la promotion de la personne humaine. Reconnaître la valeur transcendante de tout homme et de toute femme reste le premier pas pour favoriser la conversion du cœur qui peut soutenir l'engagement pour éradiquer la misère, la faim et la pauvreté sous toutes leurs formes.

Je vous remercie de votre aimable attention et, en conclusion, j'adresse mes vœux, dans les langues officielles de la FAO, à tous les États membres de l'Organisation :

God bless your efforts to ensure that everyone is given their daily bread.

Que Dieu bénisse vos efforts pour assurer le pain quotidien à chaque personne.

Dios bendiga sus esfuerzos para garantizar el pan de cada día para cada persona.

بَارَكَ اللهُ جُهُودَكُمْ لِضَمَانِ الْخُبْزِ الْيَوْمِيِّ لِكُلِّ إِنْسَانٍ.

[Dio benedica i vostri sforzi per assicurare il pane quotidiano ad ogni persona.]

为确保每一个人都能够得到他的日常食粮，愿天主降福你们的努力。

[Dio benedica I vostri sforzi per assicurare il pane quotidiano ad ogni persona.]

Да благословит Господь ваши усилия, чтобы обеспечить каждого человека хлебом насущным.

[Dio benedica I vostri sforzi per assicurare il pane quotidiano ad ogni persona.]

Merci.